

**VOUS AGISSEZ EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ,
DE LA CITOYENNETÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DU RESPECT DE TOUS ?**

DEVENEZ



« Partenaires-Égalité » est un nouveau réseau professionnel coordonné par Grenoble-Alpes Métropole pour réduire les inégalités et les discriminations au sein des institutions, des entreprises et des associations.

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE, UN ACTEUR DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.

Les institutions ont un rôle déterminant dans l'accès aux droits, à l'emploi, au logement, aux biens et services. C'est pourquoi Grenoble-Alpes Métropole, qui porte le Contrat de Ville, travaille en partenariat avec les acteurs de terrain dans le cadre du Plan Métropolitain de Prévention et de Lutte contre les Discriminations. Elle propose à ce titre des ressources et des actions pour devenir acteur de l'égalité et de la non-discrimination à travers le réseau des Partenaires-Egalité.

Ce réseau est co-construit avec les communes et partenaires du Contrat de ville déjà engagés dans la prévention et la lutte contre les discriminations : *les communes de Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, Echirolles, Fontaine et Pont-de-Claix, la Préfecture, le Défenseur des droits, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et la DDCS, les services départementaux de l'Education nationale, la CAF, le Conseil départemental.*

Cette démarche est ouverte à toutes les structures publiques ou privées souhaitant s'engager sur cette problématique.

LE RÉSEAU DES « PARTENAIRES-ÉGALITÉ ».

- Vous recevez du public et vous êtes acteur de la justice et du droit, association de lutte contre les discriminations, association d'information sur les droits et la défense de publics, collectivité, structure de l'emploi, de l'Education, du logement, du sport, de la santé, partenaire du Contrat de Ville ;
- Vous agissez déjà en faveur de l'égalité, de la citoyenneté, de la diversité et du respect de tous.

COMMENT DEVENIR PARTENAIRE-EGALITÉ ?

Participer au fonctionnement du Réseau au travers de groupes de travail, d'ateliers, de dispositifs de veille et d'actions, d'universités populaires sur l'égalité.

Signer la Charte d'engagement au plus tard dans l'année qui suit.

Rejoignez le réseau des Partenaires-Egalité.

ÊTRE PARTENAIRE-ÉGALITÉ.

C'est agir en faveur de l'égalité réelle pour le logement, l'emploi, l'accès aux biens et services, qu'ils soient publics ou privés, en prenant quatre engagements.

Nous nous engageons à :

ENGAGEMENT N°1 : AGIR FACE A DES SITUATIONS DE DISCRIMINATIONS.

Repérer. Recueillir les situations discriminatoires.

Agir. Traiter les situations et orienter les personnes victimes qui le souhaitent vers les structures compétentes pour les accompagner dans la mobilisation du droit

Veiller. Faire évoluer les pratiques professionnelles vers plus d'égalité.

ENGAGEMENT N°2 : FAIRE EMERGER LA PAROLE DES CITOYENS SUR CES QUESTIONS.

Informé. Informer les personnes sur leurs droits face aux discriminations.

Débattre. Organiser des échanges et débats sur les questions d'égalité et de discriminations.

ENGAGEMENT N°3 : ENGAGER UNE DEMARCHE INTERNE.

Faire le bilan. Réaliser un diagnostic des pratiques de sa propre structure.

Agir en interne. Garantir l'égalité de traitement grâce à la mise en place d'actions correctrices : formations du personnel et des instances, adaptation des normes et procédures, système d'alerte interne, bilan évaluatif.

ENGAGEMENT N°4: COMMUNIQUER SUR L'EGALITE, LA DIVERSITE ET LA CITOYENNETE.

Valoriser. Promouvoir ces valeurs auprès de ses publics et partenaires.

Promouvoir. Communiquer sur le réseau et rendre compte de ses engagements.

La Métropole s'engage pour :

Animer la cellule de veille et d'actions et proposer une aide à la qualification juridique des situations.

Animer une « université populaire » sur l'égalité, la laïcité et les discriminations pour interagir avec les citoyens.

Proposer diverses formations.

Mettre à disposition des outils techniques et de communication.

Nom (structure et représentant-e)

Date

Signature



Contact :

DGA CSU – Direction de la Cohésion sociale et Politique de la ville
Sophie Ebermeyer. 04 76 59 56 54. sophie.ebermeyer@lametro.fr

